

	<i>Pages</i>
775 (VIII). Régime des indemnités versées aux membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale ou d'autres organes des Nations Unies (27 novembre 1953) [point 68, b] .....	41
776 (VIII). Nomination à un poste vacant au Comité des Commissaires aux comptes (9 décembre 1953) [point 40, c] .....	41
777 (VIII). Confirmation de la nomination faite par le Secrétaire général au Comité des placements (9 décembre 1953) [point 40, d] .....	41
778 (VIII). Nominations aux postes vacants au Tribunal administratif des Nations Unies (9 décembre 1953) [point 40, e] .....	41
779 (VIII). Coordination, sur le plan administratif et budgétaire, de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de celle des institutions spécialisées (9 décembre 1953) [point 45] .....	42
780 (VIII). Siège de l'Organisation des Nations Unies (9 décembre 1953) [point 41] .....	42
781 (VIII). Statut du personnel des Nations Unies: question d'une période de stage (9 décembre 1953) [point 50] .....	42
782 (VIII). Administration du personnel des Nations Unies (9 décembre 1953) [point 51] .....	42
783 (VIII). Modification éventuelle de la date d'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale (9 décembre 1953) [point 52] .....	43
784 (VIII). Organisation du Secrétariat (9 décembre 1953) [point 48] .....	43
785 (VIII). Prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice financier 1953 (9 décembre 1953) [point 38] .....	43
786 (VIII). Ouverture de crédits pour l'exercice financier 1954 (9 décembre 1953) [point 39] .....	46
787 (VIII). Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice financier 1954 (9 décembre 1953) [point 39] .....	48
788 (VIII). Fonds de roulement (exercice financier 1954) (9 décembre 1953) [point 39] .....	49
789 (VIII). Contrôle et réduction de la documentation (9 décembre 1953) [point 39] .....	49
790 (VIII). Programme des conférences au Siège et à Genève (9 décembre 1953) [point 39] .....	50

### **759 (VIII). Création d'un comité de négociation des fonds extra-budgétaires**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant pris connaissance* du rapport<sup>1</sup> du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires créé à la septième session de l'Assemblée générale,

*Estimant* qu'il faut faire en sorte que les travaux du Comité se poursuivent,

1. *Prie* la Présidente de l'Assemblée générale de nommer un comité de négociation des fonds extra-budgétaires, composé de dix membres au plus, et dont le mandat sera celui qu'indique la résolution 693 (VII) du 25 octobre 1952;

2. *Invite* le Comité de négociation à rendre compte à l'Assemblée générale lors de sa neuvième session;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la neuvième session un point intitulé: "Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires".

*451ème séance plénière,  
le 5 octobre 1953.*

\*  
\* \* \*

*En conformité des dispositions de la résolution qui précède, la Présidente de l'Assemblée générale annonce, à cette même*

<sup>1</sup> Voir le document A/2478.

*séance plénière, qu'elle a nommé un comité de négociation des fonds extra-budgétaires, lequel est composé des Etats Membres suivants:*

AUSTRALIE, CANADA, CHILI, COLOMBIE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, LIBAN, PAKISTAN et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE DU NORD.

### **760 (VIII). Organisation des Nations Unies: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes<sup>2</sup>;

2. *S'associe* aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les paragraphes 248 à 250 de son premier rapport<sup>3</sup> à l'Assemblée générale (huitième session).

*451ème séance plénière,  
le 5 octobre 1953.*

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Supplément No 6.

<sup>3</sup> Ibid., Supplément No 7, page 41.